



## COMMENT ? (SUITE)

La salle d'autorégulation

Les élèves ayant des TSA peuvent rejoindre selon leurs besoins la salle d'autorégulation sur des temps définis pour renforcer certaines compétences.

En salle d'autorégulation, le travail des professionnels vise à :

- × Réduire les troubles autistiques ;
- × Développer l'autonomie chez l'enfant avec TSA et sa disponibilité aux apprentissages scolaires ;
- × Développer les compétences cognitives, émotionnelles, sociales afin que chaque élève soit en réussite en classe ordinaire.

## AVEC QUI ?



L'équipe est composée de :

- × Trois personnels éducatifs pour les 10 enfants avec TSA scolarisés dans l'école ;
- × Un psychologue (à temps partiel qui pratique les évaluations fonctionnelles et cognitives) ;
- × Un ergothérapeute (pour des évaluations sensorielles, des espaces de travail, du matériel adapté et des interventions individuelles et collectives) ;
- × Un orthophoniste ;
- × Un superviseur en Autorégulation qui intervient 15 jours par an.

LE SESSAD DÉPEND DE L'AREAMS,  
ASSOCIATION RESSOURCES POUR L'ACCOMPAGNEMENT  
MÉDICOSOCIAL ET SOCIAL.

LE SERVICE EST AUTORISÉ PAR L'AGENCE RÉGIONALE  
DE SANTÉ (ARS) DES PAYS DE LA LOIRE ET FINANCÉ  
PAR L'ASSURANCE MALADIE.

CE SERVICE TRAVAILLE EN PARTENARIAT ÉTROIT  
AVEC L'ÉDUCATION NATIONALE.

Pour garantir le fonctionnement de l'ensemble du dispositif, l'équipe travaille avec la direction et les enseignants de l'école, Monsieur le maire et les élus de Dompierre-sur-Yon, les services de l'Éducation Nationale.

La démarche d'autorégulation s'inscrit :

- × dans un parcours de scolarisation déclinant les programmes de l'éducation nationale et du socle commun de connaissances, de compétences et de culture,
- × dans le projet d'école,
- × dans des interventions éducatives et thérapeutiques conformes aux recommandations en vigueur et aux connaissances scientifiques actualisées en lien avec le projet personnalisé de scolarisation.

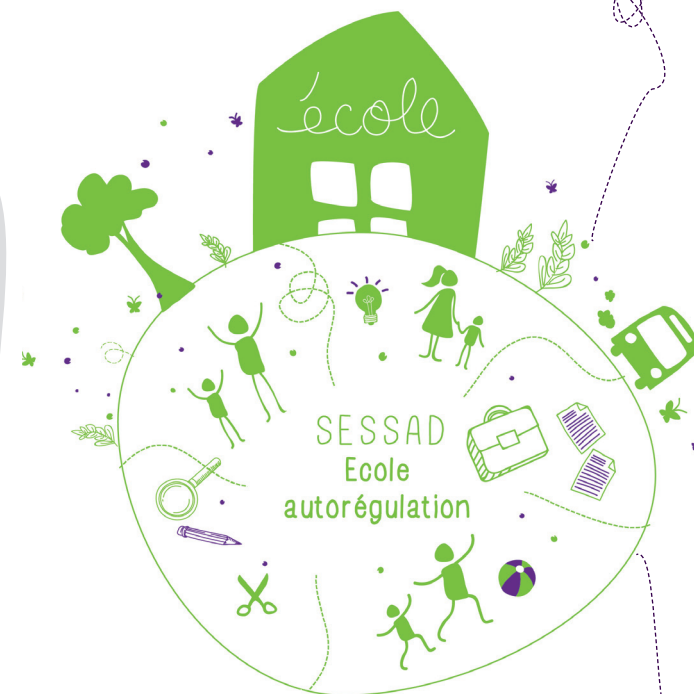
### Pôle de direction

Le dispositif d'autorégulation est placé sous la responsabilité du SESSAD AREAMS, qui est lui même intégré dans la direction du secteur accompagnement médico-social jeunes.

- Alexandre LERNOULD, Chef de service
- Bruno Lezeau, Directeur adjoint SESSAD AREAMS
- Valérie Bougniard, Directrice du secteur médico-social jeunes AREAMS

## SESSAD ECOLE D'AUTORÉGULATION

## SERVICE D'ÉDUCATION SPÉCIALE ET DE SOINS À DOMICILE



**| SESSAD ECOLE D'AUTORÉGULATION |**  
Ecole Pierre Menanteau - rue de la Margerie  
85170 DOMPIERRE SUR YON  
Tél : 06 80 34 77 80  
ecoleautoregulation@areams.fr

# SESSAD Ecole d'autorégulation



## | QU'EST CE QUE LE SESSAD ECOLE D'AUTORÉGULATION ?

Le dispositif d'autorégulation est un SESSAD spécifique. Il a la particularité d'être implanté et de faire partie intégrante d'une école. Il est rattaché au SESSAD 0-20 ans AREAMS.

## | POUR QUI ?



Les élèves qui bénéficient du dispositif d'autorégulation sont des enfants avec troubles du spectre autistique (TSA), âgés entre 6 et 12 ans,

sans déficience intellectuelle sévère et dont le niveau cognitif est souvent masqué par les troubles du comportement importants, les empêchant de rentrer dans des apprentissages scolaires.

La commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), au sein de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH), notifie l'orientation scolaire et médicosociale vers le dispositif d'autorégulation.

Les parents inscrivent leur enfant auprès de la municipalité de Dompiere Sur Yon, l'admission se fera ensuite auprès du Directeur de l'école Pierre Menanteau.

## | POUR QUOI ?



L'autorégulation comme base de l'intervention des différents professionnels

Les enfants avec TSA ont des difficultés à s'autoréguler dans différents domaines de la vie ce qui entrave leur autonomie et leur inclusion sociale.

L'objectif est donc d'apprendre à l'élève à repérer les moments d'envahissement et à travailler sur leur régulation au sein de l'école avec son enseignant, en appui avec les professionnels du SESSAD.

L'autorégulation décline une approche permettant de lever les freins à l'apprentissage des enfants avec TSA, en leur permettant de développer des compétences cognitives, émotionnelles et sociales, sans lesquelles ils ne peuvent suivre un cours.

C'est aussi un modèle éducatif novateur et inclusif, qui travaille sur l'ensemble de l'environnement scolaire et ne s'applique pas seulement aux enfants avec TSA.

Il se déploie, au contraire, dans toute l'école et à l'avantage de tous : enfants (avec ou sans autisme), enseignants, accompagnateurs et aidants familiaux.

## | OÙ ?



Les interventions se déroulent :

- × Dans la classe ordinaire de l'élève. les professionnels du SESSAD peuvent y venir en tant qu'observateurs de l'élève avec TSA ou comme appui pour la mise en œuvre de l'autorégulation.
- × Ponctuellement dans une salle dite « d'autorégulation » au sein de l'école avec une enseignante nommée en tant que maître surnuméraire qui travaille en équipe avec les professionnels du SESSAD.
- × Dans tout autre lieu où évolue l'enfant : cour de récréation, cantine...

## | COMMENT ?



L'autorégulation s'appuie sur l'accompagnement en situation réelle et concrète qui s'articule :

- × Sur des moments d'observation et de régulation au sein de la classe ordinaire et de la salle d'autorégulation et de tout l'environnement scolaire (récréation, cantine...),
- × Sur des temps de supervision en dehors de la classe permettant une analyse des pratiques des professionnels et une amélioration des gestes professionnels.